

Programmes au collège

En 5e débute l'enseignement d'une seconde langue vivante étrangère ou régionale.

Un enseignement obligatoire peut être dispensé dans une langue vivante étrangère dans la mesure où l'enseignement dans cette langue ne dépasse pas la moitié du volume horaire de cet enseignement.

Les établissements qui le souhaitent peuvent proposer à leurs élèves des **enseignements facultatifs**.

Ces enseignements viennent enrichir l'offre d'enseignement et contribuent à **l'ouverture sur l'Europe et sur le monde**, à la valorisation des racines culturelles.

Le **numérique éducatif** s'adapte aux besoins de chaque élève et renforce l'acquisition des connaissances. Il favorise également l'usage responsable d'Internet et des réseaux sociaux.

Le diplôme national du brevet (DNB)

À la fin de la classe de troisième, une étape importante de la scolarité attend l'élève : le diplôme national du brevet (DNB). Son obtention repose sur les points cumulés à l'évaluation du socle (contrôle continu) et aux épreuves de l'examen terminal.

Le bilan de fin de cycle 4 indique le degré d'acquisition des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de votre enfant par un positionnement sur une échelle à quatre niveaux. Ces niveaux sont convertis en points dont la somme donne le résultat de votre enfant au contrôle continu.

Les épreuves de l'examen terminal comportant 4 épreuves écrites :

- Le français (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire – dont réécriture-,

lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction

- Les mathématiques (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- L'histoire et géographie (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- Les sciences (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
- L'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Une épreuve orale pour les candidats scolaires : présentation d'un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs, puis entretien

– soit, via un entretien individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).

– soit, via un entretien collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes).